



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/05/2018

Dossier complet le :

18/05/18

N° d'enregistrement :

2018 - 3236

1. Intitulé du projet

Projet d'hydraulique agricole. création d'une réserve en eau pour irrigation agricole bio.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAEC URSULE

Nom, prénom et qualité de la personne

SCHWAB Sébastien (Gérant)

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 2 8 3 3 0 6 4 2 0 0 0 1 3

Forme juridique GAEC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
16c projet d'hydraulique agricole, y compris projet d'irrigation et drainage de terre.	16 a) projet < 100 ha irrigués NON CONCERNE 16 b) Zone Humide NON CONCERNE 16 c) Prélèvement > 8 m3 en ZRE CONCERNE

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Affouillement et exhaussement pour création d'une retenue d'eau à des fins d'irrigation agricole.

Prélèvement des eaux d'écoulement issues de drainage, de ruissellement et pompage dans le cours d'eau L'Arguignon, affluent du Grand Lay.

Le GAEC URSULE n'est à ce jour pas irriguant.

Il sera prévu un enfouissement du réseau d'irrigation pour l'acheminement de l'eau vers les parcelles irrigables.

4.2 Objectifs du projet

Création d'une retenue d'eau d'irrigation pour une capacité de stockage de 100 000 m³.

La conduite biologique de l'exploitation nécessite l'optimisation des outils sur l'exploitation en pleine essor, vers une production extensive.

La retenue d'eau permettra l'autonomie alimentaire de l'exploitation, pour les fourrages et céréales. Elle permettra aussi la pérennisation de l'exploitation en conservant son mode cultural agro-écologique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévu pour une durée d'un mois 1/2 environ.

-décapage de la terre végétale dans l'emprise de la réserve.

-confection d'une tranché d'encrage assurant un maintien de la digue ainsi que son étanchéité.

-extraction et mise en place de l'argile pour confection de la digue.

-compactage (technique dite "pied de mouton") des matériaux constitutifs de la réserve et des digues.

-nivellement du fond de réserve et des talus.

-mise en place des aménagements nécessaire au fonctionnement et à la sécurité suivant la réglementation en vigueur: fossé de contournement, surverse, vidange...)

-Enfouissement du réseau de canalisation et local technique

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

-observation et surveillance de routine

-transcription des informations

-suivi approfondi lors de la première mise en eau (surveillance des étapes de remplissage)

-entretien courant durant l'année, de la réserve, des talus et alentours

-remplissage de la retenue via les eaux de drainage, de ruissellement du bassin de la retenue et prélèvement dans le cours d'eau (durant les périodes autorisées)

-utilisation de l'eau stockée durant la campagne d'irrigation

-régulation des nuisibles

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration, au titre de la loi sur l'eau.

Permis d'aménager, au titre du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur(s) caractéristiques	Valeur(s)
superficie en eau*	22 000m ²
volume de stockage	100 000 m ³
hauteur de digue maximum*	7 m
longueur de digue totale*	550 ml
(*valeurs maximum portant sur une estimation, les grandeurs définitives seront déterminées par l'étude technique)	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

PUYSSAULT
85110 CHANTONNAY

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 6° 6' 8" 18 Lat. 0 ° 9' 9" 19

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se superpose en partie à une ZNIEFF de type II, coteaux calcaires à l'est de Chantonnay. ref 520616277
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone humide avérée lors des sondages tarière effectués sur la parcelle.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI du Lay Amont approuvé le 18 février 2005. Le projet ne s'intègre pas dans une zone à risque d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en ZRE Le volume a été pris en compte par le comité PISE de l'EPMP en 2017.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZSC Foret de Mervent-Vouvant et ses abords (FR5200658) située à environ 24 km du site projet. Marais Poitevin (FR5200659) situé à environ 25 km du site projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux superficielles issues de réseaux de drainage, ruissellement et pompage en cours d'eau en période autorisée du 1 novembre au 31 mars pour un volume total de 100 000 m3. Hors période de prélèvement autorisé, le plan d'eau sera déconnecté de toute arrivée d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau souterraine n'est prévu pour le remplissage. Le plan d'eau sera rendu étanche par argile compactée afin de stopper toute infiltration vers le sous sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet tiendra un équilibre déblai / remblai. Les pentes seront adoucies en fonction des matériaux disponibles.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet tiendra un équilibre déblai / remblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune perturbation notable n'est à prévoir. Aucune zone humide impactée, pas de haie ni arbre supprimé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 24 km du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun spécimen Fritillaria meleagris de répertorié sur le site projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelle agricole, en prairie temporaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque Rupture de barrage, transport de matière dangereuse et risque minier.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique niveau 3 (modéré) sur l'ensemble du département de la Vendée, risque inondation et feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit uniquement en phase travaux qui auront lieu en phase travaux durant 1 mois environ.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, aucune nuisance n'est à prévoir. Le matériel sera électrique et le local technique sera insonorisé.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
				En phase travaux, les pelles mécanique et le compactage, peuvent occasionner quelques vibrations dans un très faible rayon.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cas de vidange, une déclaration sera faite. Un trop plein permettra l'écoulement dans le milieu en cas d'excès d'eau.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réserve diminuera, de part son emprise, la surface exploitable de l'exploitation mais permettra de sécuriser les rendements minimum et la culture de légumineuses.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet du GAEC URSULE était à la base un projet commun avec celui de l'EARL VILOTES, exploitation voisine, représentant un stockage total de 150 000m³. Après une pré-étude, il s'avère que la parcelle retenue pour le projet initial permettra un stockage maximum de 100 000m³. Le projet commun a donc été abandonné et permettra la conservation des haies présentes sur la parcelles projet dont le GAEC et l'EARL font une priorité.

Toutefois, afin de ne pas cumuler les pompages simultanés, un pompage unique est prévu pour le remplissage des 2 réserves concernées. Un planning de remplissage alterné sera fait pour chacune des réserves lors de la période de prélèvement autorisé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de conserver l'intégralité des 45 km de haies présentes sur le parcellaire, de ne pas se superposer à une zone Naturelle, le projet commun avec l'exploitation voisine initialement prévu, a été abandonné.

Le choix de l'implantation de la réserve a été fait selon: les zones humides répertoriées sur le parcellaire, la présence d'arbres et afin d'éviter tout effet négatif sur l'environnement et les éléments susceptibles d'offrir un habitat. Enfin, le but étant pour la ferme de garder son fonctionnement éco-responsable, sans intrant chimique et maintenir des parcelles de 6 hectares, en conservant les haies pour y maintenir les auxiliaires.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, tel que présenté, ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

Afin de sécuriser les rendements et développer de nouvelles cultures en conduite biologique sans intrant, le GAEC souhaite irriguer ses cultures aux stades sensibles de leur développement.

Le comité PISE de au sein de l'EPMP à pris en compte le volume de 100 000m3.

Aucune zone humide ou habitat ne sont impactés

Le projet est compatible avec le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE du Lay et conforme à la réglementation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé <u>ou</u> une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pré étude

9. Engagement et signature

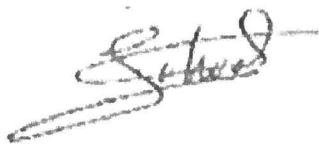
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CHANTONAY

le, 18 mai 2018

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Béchard".

